

M. DONNET Louis, maire

À

Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, Mme CREPEL Christine, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel, M. LOUCHE Robin, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale

À Domazan le 12/07/2024

**Objet : Procès-verbal du Conseil municipal**  
**Du 11 juillet 2024 à 18h30**

Madame, Monsieur, Cher (ou Chère) collègue, je vous prie de trouver le procès-verbal du Conseil du 11 juillet 2024

L'ensemble des délibérations est voté à l'unanimité, dans le cas contraire une mention est introduite dans le texte du pv.

Toutes les délibérations sont disponibles sur le sites internet de la commune et en mairie.

Le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 01/07/2024

Présents : 9 /13 : Mme CAPELLI Aurélie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel

Absents : 4/13 : Mme REUTER Dominique, Mme CREPEL Christine, M. LOUCHE Robin, Mme COLLOMB Valérie

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. SENOT Laurent a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 9      Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

1. **Approbation du PV du 15 mai 2024** : favorable + 1 abstention de M. Senot, absent au Conseil du 15 mai

2. **Point urbanisme et DIA** : Monsieur le maire fait état des arrivées et du traitement des documents d'urbanisme, pas de DIA

### 3. Point CCPG :

#### Projet Avélo 3 : convention de partenariat avec les communes de Fournès, Estézargues, Théziers, Aramon, Remoulins

Monsieur le maire fait part de ce projet et de l'adhésion de la commune de Domazan à la démarche AVELO 3 lancé par l'ADEME.

Le Conseil accepte que Domazan se porte entité coordinatrice de cette action de partenariat proposé par la Communauté des Communes du Pont du Gard portant sur la politique globale de développement de la mobilité durable et notamment de la pratique cyclable, sur un territoire donné qui correspond à l'ensemble des territoires des collectivités partenaires et de s'engager à soumettre le projet de convention de partenariat lors du conseil municipal de septembre 2024.

Le Conseil donne un accord de principe sur les termes de la convention de partenariat et précise qu'un courrier sera adressé en ce sens à l'ADEME et copie à la CCPG. Le dossier suivra son cours dès la rentrée de septembre et fera l'objet de réunions pour nous informer si le dossier est retenu par l'ADEME ou s'il faut actionner d'autres leviers de partenariat.

### 4. Manifestations : retour sur les événements passés depuis le dernier Conseil + rappel des Escapades et marché nocturnes à venir (délib 2024-098)

Chaque élu délégué fait part du retour sur les événements passés et fait un rappel de ceux à venir.

Le Conseil accepte à l'unanimité le paiement de la part des invités à la paella lors de la fête votive à raison de 5€/ personne invitée.

### 5. Urbanisme : Après examen de la commission Urbanisme et environnement en date du 3 juillet 2024 et sur son avis

#### 5.1 ER 3 – abandon au droit de la propriétaire actuelle pour sa partie (délib DEL2024-099)

Monsieur le maire fait part du courrier de la propriétaire de la parcelle AD110 en date du 29 avril 2024 requérant le délaissement de cette parcelle par la commune.

Vu l'article L. 230-4 du code de l'urbanisme formulant que la collectivité peut par délibération renoncer à son droit d'acquisition avant le délai d'un an.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE de délaisser la parcelle AD110 située sur l'emplacement réservé 3 à sa propriétaire
- PRECISE que ce délaissement n'est assorti d'aucune indemnisation financière d'aucune des parties
- S'ENGAGE dans un délai raisonnable à effectuer une modification simplifiée de son document en application des articles L. 153-36 et suivants du code de l'urbanisme
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce transfert

#### 5.2 Soumission à Déclaration préalable pour les ravalements de façades (délib DEL2024-100)

Considérant que l'article R421-17-1 prévoit la possibilité, pour le Conseil municipal, de décider de soumettre les travaux d ravalement à autorisation et l'article UB11 du Plan locale d'urbanisme de Domazan relatif à l'aspect extérieur.

Considérant que les façades participent de la qualité de l'espace urbain et du cadre de vie, Considérant que la DP offre la possibilité à la commune d'orienter et de conseiller les porteurs de projets sur les travaux envisagés, dans le respect des règles d'urbanisme et du contexte urbain

Considérant la volonté communale de veiller à la bonne insertion des façades dans leur environnement Après examen de la commission Urbanisme et environnement en date du 3 juillet 2024, sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- RAPPEL les objectifs communaux rendant obligatoire l'obtention d'une déclaration préalable :
  - Garantir un suivi de l'état patrimonial bâti,
  - Favoriser et renforcer la rénovation du cadre bâti notamment au niveau énergétique,



- Protéger les constructions pouvant présenter un intérêt architectural, esthétique, historique, environnemental ou culturel.
- INSTAURE la soumission des travaux de ravalement de façades au régime de la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer tout document permettant l'exécution de cette affaire

### 5.3 Droit de préemption : extension du périmètre au secteur UB (délib DEL2024-101)

Considérant les dispositions du Code de l'Urbanisme, sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'instituer le droit de préemption urbain sur le nouveau périmètre de la zone UB et maintient celui sur les zones UA et UE du PLU
- De l'autoriser à procéder aux démarches en vigueur.

### 6. Rapport des Prix et Qualité de service RPQS de l'assainissement (délib DEL2024-102)

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité adopte le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune de DOMAZAN tel que présenté.

### 7. Rapport des Prix et Qualité de service RPQS de l'eau potable approuvé par le SMEPS (Syndicat mixte des eaux du Plateau de Signargues)

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal ne porte aucune remarque au rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable concernant la partie de la commune de DOMAZAN tel que présenté.

### 8. PLU

#### 8.1 Lancement d'une révision allégée portant sur l'intégration en zone A une partie de la parcelle ZA0326 actuellement classée zone AP afin de rendre possible l'implantation d'une construction agricole (cave, ...) (délib DEL2024-104)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1- de prescrire la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.153-34 du code de l'Urbanisme
- 2- Dit que l'objectif poursuivi est le suivant : Intégrer en zone A une partie de la parcelle ZA0326 actuellement classée zone Ap afin de rendre possible l'implantation d'une construction agricole (cave, ...).
- 3- de fixer les modalités de la concertation prévues par les articles L.153-11 et L.103-3 du code de l'Urbanisme de la façon suivante : Registre en mairie + Exposition publique.
- 4- de donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- 5- de solliciter de l'État, pour les dépenses liées à la révision allégée n°1 du PLU une dotation, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme
- 6- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sont (seront) inscrits au budget de l'exercice considéré

#### 8.2 Modification 3 portant sur l'Autorisation (sous conditions), en zone A, les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles (ARRETE 2024-035)

Le Conseil valide le sujet. Monsieur le Maire arrêté la procédure de la modification 3.

**9. Zone d'Aménagement Différé ZAD : Demande de création à l'Est de la zone industrielle du plateau de Signargues sur la Commune de Domazan (délib DEL2024-105)**

Monsieur le Maire fait part des besoins d'ajustements du périmètre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de Zone d'Aménagement Différé et son périmètre,
- Décide de proposer à Monsieur le Préfet du Gard de bien vouloir classer en zone d'aménagement différé les parcelles incluses dans le plan joint et classées dans l'état parcellaire annexé constituant le projet approuvé,
- Décide de déléguer le droit de préemption à la Communauté de Communes du Pont du Gard (CCPG) sur l'ensemble des parcelles du périmètre de ladite ZAD.

**10. Membres du Conseil – démission de M. FAYAD Ghassan (délib DEL2024-106 et DEL2024-107)**

Monsieur le Maire fait part du courrier de démission de M. Ghassan FAYAD en date du 17 juin 2024, à cet effet et à cette même date, le nombre de membres du Conseil passe à 13 et le quorum à 7.

Le Conseil accepte les candidatures des élus se portant volontaires pour devenir délégués au Syndicat Mixte des eaux du plateau de Signargues (SMEPS)

Titulaire 1	Titulaire 2	Suppléant 1*	Suppléant 2*
Benoit DIJON	Louis DONNET	Jean-Baptiste MANGIN	André CROUZET

\* il est précisé que les suppléants n'ont pas d'ordre de priorité.

M. Ghassan FAYAD quitte de fait les commissions dans lesquelles il était membre.

Mme Muriel GAFFET entre dans la Commission culture, tourisme, vie associative et festivités et Commission communication et information.

**11. Territoire d'Énergie (SMEG) : Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Énergies pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique (délib DEL2024-108)**

Monsieur le Maire présente le projet de convention visant le groupement constitué par la convention constitutive visant à répondre aux besoins récurrents des membres dans l'un et/ou l'autre des domaines suivants :

- Acheminement et fourniture d'énergies (électricité, gaz combustibles, bois...) et de services associés ;
- Travaux, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique ;
- Valorisation de production d'énergies renouvelables et mise en oeuvre de circuits-courts.

Le Conseil délibère favorablement sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes territorial



12. **Ecole** : Madame Capelli déléguée à l'école fait part des points suivants

**12.1 Retour sur le choix du nom de l'école (délib DEL2024-109)**

Suite à la concertation publique portant la participation de 49 administrés, retenant 4 choix de noms. Suite 39 votes des enfants dont 2 bulletins nuls, sur ces 4 noms. Il est proposé au Conseil le nom arrivant en tête des votes « Ecole Primaire du Briançon ».

Le conseil municipal par :

5 voix pour Ecole Primaire du Briançon

4 voix pour Ecole Primaire Huguette et Claude Faïsse

Décide que l'école communale portera le nom « Ecole Primaire du Briançon ».

**12.2 Organisation de l'année 2024-2025** Madame Capelli explique au Conseil qu'aucun changement n'est prévu pour la rentrée en terme d'horaires, l'organisation se fera surtout autour de l'agrandissement de l'établissement.

103 enfants répartis sur 5 classes sont prévus pour la rentrée.

**12.3 Point sur les travaux** Madame Capelli fait part au Conseil de l'avancée des travaux et du calendrier portant la date prévisionnelle de fin de travaux au mois de décembre.

**12.4 Arrivée de la nouvelle enseignante** Madame Capelli annonce au Conseil l'arrivée de Mme Enza Bardy, nouvelle enseignante de maternelle qui travaillera avec Mme Lauron, Atsem sur cette classe dès la rentrée.

13. **Marché 2023-05 : avenants sur différents lots (délib DEL2024-110-1 à DEL2024-110-10 + DEL2024-111)**

Vu les besoins d'ajustements des travaux, le Conseil accepte l'ensemble des avenants proposés par le MOE.

14. **Transfert de compétence de la voirie du lotissement avenue des Aires – (délib DEL2024-112)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lotisseur en charge de la réalisation du lotissement avenue des Aires, a demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée de ce lotissement.

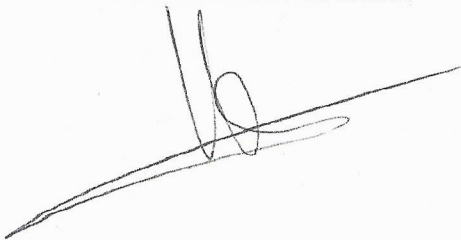
Au regard des droits de chacune des parties, le Conseil Municipal, accepte le principe d'intégrer les parcelles constitutives des voiries et espaces verts dans le domaine public communal, précise que le montant global de l'opération d'intégration est gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce transfert

15. **Questions diverses**

**Travaux Sur le chemin Saint Sylvestre :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de début des travaux d'enfouissements des réseaux basse tension et fibre à partir du 22 juillet.

Le/La secrétaire de séance



Le Maire, Louis DONNET



*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt le présent conseil municipal.*

*Sauf précision contraire les délibérations sont prises à l'unanimité.*

DEL2024-098	FETE VOTIVE prise en charge de la part des invités (paella)
DEL2024-099	DELAISSEMENT pour partie Emplacement Réservé 3 - Parcelle AD110
DEL2024-100	SOUMISSION DES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES AU REGIME DES DECLARATIONS PREALABLES (DP)
DEL2024-101	DROIT DE PRÉEMPTION (DPU) - EXTENSION AU SECTEUR UB
DEL2024-102	RPQS 2023 - Service d'assainissement collectif
DEL2024-103	ANNULEE
DEL2024-104	PLU Prescription de la révision allégée n°1
DEL2024-105	Création d'une ZAD à l'Est ZI - Mise à jour
DEL2024-106	DESIGNATIONS DES DELEGUES A DES ORGANISMES EXTERIEURS – Mise à jour du tableau
DEL2024-107	COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - Mise à jour
DEL2024-108	SMEG - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique
DEL2024-109	ECOLE choix du nom
DEL2024-110-1	Marché 2023-05 lot 1 avenant 2
DEL2024-110-2	Marché 2023-05 lot 3 avenant 1
DEL2024-110-3	Marché 2023-05 lot 4 avenant 1
DEL2024-110-4	Marché 2023-05 lot 5 avenant 1
DEL2024-110-5	Marché 2023-05 lot 7 avenant 1
DEL2024-110-6	Marché 2023-05 lot 9a avenant 1
DEL2024-110-7	Marché 2023-05 lot 9b avenant 1
DEL2024-110-8	Marché 2023-05 lot 13 avenant 1
DEL2024-110-9	Marché 2023-05 lot 14 avenant 1
DEL2024-110-10	Marché 2023-05 lot 12 avenant 1
DEL2024-111	Marché 2023-05 avenant global modifiant la date prévisionnelle de réception au 31-10-2024
DEL2024-112	CESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT avenue des Aires
ARRETE 2024-035	Modification n°3 du PLU - Arrêté de prescription